



conseil municipal

lundi 21 octobre 2013

à 20 h 30 à l'espace culturel - salle Dulcie September

ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 23 septembre 2013

Décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n° 53 au n° 59

secrétariat général

- Retrait de la commune de Nangis du Syndicat Mixte du Rû d'Yvron
- Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne

vie locale

- Création d'un conseil associatif

service urbanisme

- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition par la commune de Nangis au Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine A Nangis, de l'assiette foncière devant supporter la piscine et ses annexes
- Mise à disposition d'une parcelle de terrain à la Société CITAIX - convention
- Signature d'une convention avec le PACT Seine-et-Marne pour l'assistance en matière de salubrité des locaux d'habitation loués
- Electrification de la ligne de réseau ferré de France (RFF) Paris-Troyes et de Longueville à Provins et travaux de raccordement RTE de la sous station électrique de Saint-Mesmin

service financier

- Décision modificative au budget de la commune en section d'investissement pour l'année 2013
- Subvention exceptionnelle à l'association « Médecins du Monde » – mission Syrie

service commerces et artisanat

- Avis de la commune sur le rapport d'activités 2012 du marché public d'approvisionnement de Nangis

questions diverses

- Mise à disposition d'un rédacteur principal de 1ère classe auprès du SICPAN et du SITTEP à compter du 1er décembre 2013

questions diverses

Le sénateur maire,

Michel Billout



Les séances du conseil sont publiques